

La Gazette de Joliette

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

Vol. 6.

JOLIETTE, PROVINCE DE QUEBEC — 22 FEVRIER 1872.

No. 82


La Gazette de Joliette.
Journal Politique et Commercial.
IMPRIME ET PUBLIE PAR
A. FONTAINÉ.
Rue Notre-Dame, — JOLIETTE.
Publié deux fois par semaine,
Lundi et Jeudi.

PRIX DE L'ABONNEMENT
DEUX PIASTRES PAR AN,
linéairement payable d'avance.

CONDITIONS D'ANNONCES.
Six lignes et au-dessous 1ère insertion 30 cts.
etc. par chaque insertion subséquente
Au delà de dix lignes 8 cts., par ligne pour la
1ère insertion et 2 cts., par ligne pour cha-
que insertion subséquente.
On traitera de gré à gré pour les Annonces qui
font être publiées trois mois et au delà.
Les abonnements ne seront pas pour moins de
trois mois.
Il faudra donner au moins un mois d'avance pour
continuer son abonnement.
Toutes lettres, communications etc., devront
être adressées francs de port à A. Fontaine.

A. FONTAINE,
AVOCAT.
RUE NOTRE-DAME,
JOLIETTE.

J. U. RICHARD,
AVOCAT,
BUREAU ET RÉSIDENCE :
PLACE BOURGET
JOLIETTE

OLIVIER & BABY.
AVOCAIS
Rue de St. Viateur et St. Marc
JOLIETTE.

M. Baby suivra les Circuits de Montcalm et
L'Assomption.
Joliette 1 Avril, 1866.

**Traité Élémentaire de Matière
Médicale.**

Sont priés de le réclamer au commencement
de tous prochains, à l'Asile de Providence, en
envoyant leur souscription, ceux qui ne l'ont
pas déjà acquittée. Inutile d'ajouter que la
Maison ne pourra pas se charger des frais de
poste. Les Messieurs Prêtres souscripteurs dans
l'Archidiocèse de Québec, devront se le procurer
en s'adressant à Monsieur Bolduc, à l'Ar-
chevêché, et ceux du Diocèse de Montréal au
Rév. M. G. G. G. Quant aux Messieurs Séculiers
souscripteurs le Québec, ils pourront se le procurer
chez Monsieur Crémazie, libraire du
lieu.
Le prix du volume pour les non-souscripteurs
sera de \$6.00.

MACHINES A COUDRE
DE
WANZER--HAMILTON.

PREMIER PRIX-EXPOSITION DE 1870

M. E. Asselin, marchand de Joliette, est
agent pour la vente de ces machines à coudre
qui sont les plus recommandées et les plus com-
modes pour les familles.—Les Prix sont très
modérés.
—CONDITIONS FACILES:—
Les Machines à Coudre de Wanzer sont
garanties pour un an.
Joliette, 27 Octobre 1870.

JOSEPH MARTEL
AVCCAT.
A
JOLIETTE.
RÉSIDENCE : RUE ST. PIERRE.
BUREAU : RUE ST. VIATEUR.

M. Martel suivra spécialement les Cours
de l'Assomption où il tiendra un Bureau chez
ELIE LEMIRE MARSOLAIS, Ecr., N. P.

L'ASSOMPTION.
Joliette, 25 Nov. 1870.


DR. F. X. COTE
RUE ST. PAUL
JOLIETTE.

Visible à toute heure.
Joliette, 11 Avril, 1866.

LEON GEOFFROY
HUISSIER
de la Cour Supérieure.
Joliette, 14 Octobre 1869.

NARCISSE MARTEL
HUISSIER
de la Cour Supérieure
Joliette, 11 Avril 1866.

J. O. DUFRESNE,
MARCHAND TAILLEUR.
Informe ses amis et le public en général qu'il
vient de transporter son MAGASIN de la rue

ST. CHARLES BOURGEE,
dans la nouvelle bâtisse de JOSEPH CUTU,

EN FACE DU MARCHÉ,
où il tiendra constamment un assortiment varié
d'ARTICLES SECHES, consistant
principalement en

Draps, linceuls, casimirs etc., etc., Hardesfastes
pantalons, habits, vestes, par-dessus,
—Aussi—
une grande variété d'effets à robes, mérinos, co-
bourg, coton jaune, shirtings, etc.

qu'il vendra à
BAS-PRIX.

J. O. D. attire aussi l'attention du
public sur son assortiment général de

Epiceries & Provision de toutes sortes

Not. — M. Dufresne taille toutes les
étouffes, pour habits d'hommes, achetées
à son établissement sans charge extra.
—Toute commande exécutée prompte-
ment et avec le plus grand soin.

HOTEL
JACQUES-CARTIER.

JOSEPH COULET
Vient d'ouvrir un HOTEL sous ce nom, au
coin des rues

MANSEAU & PLACE BOURGET,

[En face de Euzèbe Asselin, marchand.]

JOLIETTE.

La maison de M. JOSEPH COULET offre
tout le confort désirable, et les voyageurs y
trouveront toujours une table bien servie et des
liqueurs de premier choix.

Les gens de la campagne y trouveront des
écuries et des remises convenables pour leurs
chevaux et voitures.
M. Joseph Coulet tiendra constamment des
chevaux et voitures à la demande des voyageurs.
Joliette, 10 Mai 1871.

Feuilleton.

LA
COMTESSE MARIE.

DEUXIÈME SÉRIE

PAULA.

(Suite.)

—Non ! —dit-il après quelques instants de réflexions. —Non ! je ne me suis pas trompé ! Que diable ! j'ai pendant vingt-cinq ans étudié des milliers de physionomies, et jamais sur aucune d'elles comme sur celle de ce coquin, je n'ai remarqué l'astuce, la profondeur, la méchanceté tenace, sournoise et basse. Joseph le garde-chasse, entra alors dans la cour de la villa. A sa vue, le capitaine parut encore plus raffermi dans la mauvaise opinion qu'il avait de Christophe ; car entre les deux domestiques, il avait fait une rapide et décisive comparaison.

Joseph était des pieds à la tête un véritable France-Comtois.

Le type de son visage n'était pas précisément beau. C'était une face carrée, rappelant un peu celle du bœuf, percée de deux grands yeux qui exprimaient la franchise et l'audace. La bouche large, un peu étonnée, indiquait la naïveté, tandis que le développement du front, excluait l'idée d'intelligence.

En somme, Joseph représentait le type le plus parfait du paysan fidèle et hardi.

Dubuisson l'appela.

—Avez-vous rencontré Christophe ? —lui demanda-t-il.

Le valet de chambre du comte fit la grande chasse.

—Oui.

—Le viens en effet de l'apercevoir.

—Vous ne lui avez rien dit ?

—Absolument rien. Ce grand pandard d'Allemand me fait l'effet d'un ours gris ; j'ai toujours envie de lui envoyer une balle entre les deux yeux ou de le faire danser à coups de bâton.

—Est-ce qu'il vous aurait fait quelque mal ?

—Lui ! Je voudrais bien voir cela !

—Vous me paraissez, Joseph, ne pas avoir pour cet honnête serviteur toute la sympathie qu'il mérite ?

Mo. capitaine, je ne lui en veux pas, mais je suis très éloigné de l'aimer.

—Voulez-vous m'expliquer, Joseph ?

—Vous savez que je suis entièrement à vos ordres et surtout depuis aujourd'hui.

—Eh bien ! faites moi le plaisir de suivre ce gaillard à distance et de me dire où il sera entre.

XL

LE BURG.

Quatre heures venaient de sonner au clocher d'Himmelberg, lorsque Christophe sortit de la villa. Ainsi que nous l'avons dit, le printemps liquidait son arriéré de beau temps, en arriérant, plus que de coutume, le radieux soleil de mai sur la cime des grands arbres.

L'empoisonneur suivait d'un pas tranquille le chemin du château.

A le voir ainsi de loin, courbant sa haute taille sous sa valise, appuyé sur un bâton qui lui servait moins de soutien que de moyen de défense, on eût dit l'immortel colporteur poétisé par Fenimore Cooper, sous le nom d'Harvey Bien, dans son roman de *l'Espion*.

Sous cette paisible apparence, jamais on n'eût deviné quel tumulte de pensées orageuses grondait dans cette âme, profonde comme un lac, dont la surface paraît immobile.

Le remords ne venait point jeter derrière ses projets son ombre menaçante. Il l'avait étouffé depuis vingt ans sous le poids des humiliations qu'on lui faisait involontairement subir, et qu'il ressentait avec d'autant plus de force que plus haut se demandait parfois s'il ne devait pas hater l'heure de sa vengeance, puis qu'il pouvait anéantir d'un coup tous les auteurs de ce qu'il considérait comme des maux réels.

Il suivait, disons-nous, le chemin du château.

Depuis son départ de la villa, sentant qu'on le surveillait peut-être il ne s'était pas retourné une seule fois. Dès qu'il fut arrivé à mi-côte du monticule, il laissa tomber sa valise, pour trouver, en le ramassant un prétexte pour se retourner.

Voyant la route tout à fait déserte derrière lui, il marcha d'un pas plus rapide, franchit un éroit ravin creusé au flanc de la montagne comme par le coup d'une louche de géant, abandonna brusquement le sentier qui le traversait et se jeta dans la forêt dont nous avons parlé au deuxième volume de cette histoire.

Là, il grimpa sur un arbre, et jeta un nouveau regard sur le chemin qu'il venait de parcourir.

Un berger d'Himmelberg le suivait à la tête d'un grand troupeau de bœufs à cornes noires, ces vifs prestes animaux qui ressemblent aux bœufs français comme me le zèbre ressemble au cheval.

Plus loin, à peu de distance de la villa, venait un châtretier monté sur le devant d'une lourde carriole qui paraissait se diriger du côté du château. Malgré son apparence de pesanteur, cette carriole marchait bon train.

Christophe ne s'en inquiéta pas.

—Ils n'ont pas cru devoir me poursuivre, — pensa-t-il.

Il descendit alors de son arbre et s'en-gagea dans la forêt.

Pendant quelque temps il marcha sans entendre d'autre bruit que celui de son pied broyant les branches mortes. Les derniers rayons du soleil pénétrant à travers les voûtes de la forêt qui commençaient à reverdir, pareil à une pluie d'or tombaient sur le front du misérable.

Plus il avançait, plus l'astre magnifique s'assombrissait.

Lorsque le disque lumineux eut pâli tout à fait, que les nuages de pourpre du couchant se firent teints de cette couleur de cuivre rouge qui fait ressembler le soir ces nuages à de gigantesques cygnales.

Le silence du bois sembla s'enfuir avec le jour, des bruits indiscrets s'élevèrent dans l'éloignement.

C'étaient les grelots qui tintaient au cou des vaches, les trompes des bergers qui sonnaient ; les cloches qui jetaient l'Angelus aux échos des villages chrétiens.

Au milieu de toutes les voix, Christophe crut entendre un bruit plus rapproché, pareil à celui d'un fusil qu'on arme.

—C'est quelque affûteur, — pensa-t-il. Et il pressa le pas.

Mais, au bout de quelques instants le même bruit se fit entendre de nouveau.

—On me suit, — se dit l'empoisonneur avec une sorte d'effroi.

Il se jeta un plus épais de la forêt, fit trois ou quatre retours sur sa propre piste, comme le loup traqué par les chiens seurt, prit, quitta, reprit, requitta le sentier garni de fraises en herbe qui traversait le bois, puis, après une multitude d'inutiles circuits, parvint au pied du vieux burg, dont la nuit qui s'avancait baignait d'ombre la silhouette sombre.

L'aspect de ces ruines, vues à cette heure de la soirée, en imposa au Hongrois lui-même.

C'étaient quatre pans de murs sombres, hauts comme des tours, de débris, anasthétiques, solitaires, la végétation n'osait pas en faire autour de ces géants de pierres. Quelques buissons rabougris, cramponnés aux fentes des roches comme des chèvres qui tremblent, se tortillaient sous la base de l'antique monument, pareils à des serpents sous le pied d'un colosse.

Christophe mesura de l'œil ces hauts débris. Puis il se retourna, cherchant à sonder du regard l'épaisseur de la forêt ; mais soit qu'il se fût trompé, soit que l'individu qui le suivait se fût caché dans le bois, il ne vit rien que les grands arbres dont les cimes s'agitait l'une contre l'autre, et des linéaux d'ombres qui flottaient plus compactes à mesure que l'heure s'avancait.

Personne, — dit-il.

Il se leva silencieusement, gravit le rocher au sommet duquel s'élevaient les imposantes ruines du burg, jeta un nouveau coup d'œil au-dessous de lui et disparut comme un de ces mauvais génies dont parlent les *Mille et une Nuits*.

A peine avait-il disparu, qu'une exclamation jaillit de la forêt.

—Ou diable a-t-il donc passé ? — fit une voix irritée qui ne se donnait plus la peine de mettre une sourdine à son intonation.

Et la silhouette du garde-chasse se dessina en vigueur sur le front grisâtre du roc.

Le digne homme ressemblait au limier qui vient de perdre une piste.

Il errait : il se retournait, semblait flairer le sol, examinait chaque brin d'herbe à la façon des Loups-Paniers

dans les savanes américaines.

Arrivé dans l'endroit où il avait vu disparaître Christophe, ses facultés déjà tendues extrêmement redoublèrent encore de concentration. Il avait l'air de s'enfoncer dans le sol, comme le sanglier qui déterre un tubercule.

Là, le rocher expirait ; et les dernières couches végétales du monticule prenaient naissance pour descendre par une douce déclivité jusqu'à un pied de la roche.

Christophe n'avait pu cependant entrer dans la terre.

Cette réflexion se présenta naturellement à l'esprit du garde-chasse, mais elle ne faisait que redoubler son embarras et son dépit.

—Ce n'est pas un être humain que ce drôle-là, — fit Joseph visiblement inquiet.

—Si j'étais aussi bête que la vieille Thénette, la mère du maître d'école de chez nous, il est certain que je prendrais ce Christophe pour un revenant, ou tout au moins pour un bon ami de M. Satan, mais non ! il a un corps tout comme moi ; il faut que le corps se soit introduit quel-que part.

Il continua donc ses recherches avec une vivacité fiévreuse ; mais elles furent complètement inutiles.

Or, Joseph était un homme de sens qui raisonnait d'une façon fort raisonnable. Quand il reconnut l'inutilité de ses efforts, il établit sa position vis-à-vis de lui-même.

—Il est possible, — dit-il, — que je me sois trompé, la nuit ne m'a pas permis de distinguer les objets d'une manière convenable ; elle ne m'a permis même pas de continuer mes investigations. Bonsoir donc, les voisins ; vous pouvez vous vanter de m'avoir fait enrager ; mais il n'y a rien de perdu. Que Bel-zébut me casse les reins à coup de manche de fourche si je ne parviens pas à vous trouver !

Après ce blasphème, Joseph jeta son fusil sur son dos et regagna la villa en chantant à gorge déployée. Dans le chemin, il rencontra le charretier qui s'en retournait.

—Hohe ! — lui dit-il, — avez-vous encore une place pour moi ?

—Oui mon vieux, tant que vous voudrez. Eh bien ! avez-vous tué votre lièvre ?

—Ma foi, non. Le coquin s'est retiré dans son terrier ; mais quand j'aurai mon chien, je le relancerai.

Le mot *chien* suscita une idée dans le cerveau du garde-chasse.

—Fudieu ! — dit-il en se frappant le front. — je le tiens !

—Quoi donc ? — demanda le charretier étonné de l'exclamation de son compagnon de voyage.

Joseph avait la main dans sa poche.

—C'est un petit écu, — répondit-il, — que je croyais avoir perdu et que je destinais à vous payer quelque chose au premier cabaret.

Le charretier alléché fit claquer sa langue contre son palais, et son fouet dans l'air ; puis son cheval partit au galop.

Nous serons plus adroits que Joseph et nous retrouverons la piste de l'empoisonneur.

Arrivé au pied du burg, Christophe avait fait un brusque détour. Caché par un buisson, seul indice de végétation que la nature sauvage de ces lieux eût permis de se produire pour rappeler la nature cultivée il s'était jeté à plat ventre, puis il avait poussé le ressort d'une petite porte de chêne garnie de feuilles de cuir imitant parfaitement la couleur du rocher, et dissimulée d'une façon ingénieuse.

La porte avait cédé, et Christophe, après l'avoir repoussée, gravit un petit escalier souterrain qui conduisait dans les caves du vieux burg.

Au bout de cet escalier se trouvait un étroit corridor, et à l'extrémité de ce corridor une autre porte à travers laquelle filtrait un rayon de lumière.

Christophe frappa trois petits coups.

—Qui est là ? — demanda une voix vibrante.

—Ego, — fit Christophe.

La porte s'ouvrit.

L'empoisonneur entra dans une vaste chambre voûtée éclairée par un lustre de grand prix suspendu au plafond.

Cette pièce ne recevait dans le jour d'autre lumière que celle qui pouvait pénétrer par une sorte de cheminée assez haute, dont l'orifice s'ouvrait au milieu des ruines.

(Voir la suite à la quarante-septième page.)

LA GAZETTE DE JOLIETTE.

JOLIETTE, 22 FÉVRIER 1872.

Des dépêches annoncent que le gouvernement fédéral entrera en session le onze d'Avril prochain.

Dans la province d'Ontario le doublement a été aboli. Cette loi ne deviendra en vigueur qu'à l'expiration du parlement fédéral actuel.

On parle beaucoup, dans ce temps-ci du Chemin de Fer de Colonisation du Nord, qui semble devoir faire un grand pas et se réaliser grâce peut-être à une opposition malveillante de la part de citoyens de Montréal, qui voulaient entraver la marche de cette compagnie.

MUNICIPALITÉ A ST. CÔME.

Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en Conseil vient d'approuver la Résolution au Conseil de Comté de Joliette, érigeant la paroisse de St. Côme en Municipalité.

On sait que depuis longtemps à cause de la situation exceptionnelle et de la composition territoriale de la paroisse, les habitants se trouvent sans organisation municipale.

Aujourd'hui l'organisation va s'en faire; l'érection ayant été approuvée. M. Martel, avocat, conduisant les procédures.

RAPPORT JUDICIAIRE.

COUR DE CIRCUIT.

Présidence de Son Honneur le Juge Sicotte.

12 Février 1872.

Taylor vs Taylor. — Dans cette cause la Demanderesse réclamait \$50 avec intérêt, somme à elle due par le Défendeur en vertu d'un testament.

Lachance vs. St. Germain. — J. gt. pour 2; frais de témoins taxes contre le Demandeur.

Lachance vs. Vertefeuille. — Action en répétition, déboutée.

Geoffroy vs. les commissaires d'école de St. Sulpice. — Jugement pour le Demandeur.

Lafrénière vs. Marteau. — Le Demandeur réclamait \$6, valeur d'un bœuf, qu'il prétendait avoir été tué par le bœuf du Défendeur.

Provost vs. Amireau. — Action déboutée.

Faust vs Piquette. — La Demanderesse est absente de la Province. Elle a été requise de donner caution pour les frais. Ce qu'elle a fait, mais après la production d'une exception dilatoire.

19 Février.

Rivard vs Doyon. — La Défenderesse, par une Défense en Droit, plaide qu'elle ne peut être tenue de répondre à l'action, parce que le Demandeur n'allègue pas qu'elle a accepté le legs universel à elle fait par son mari.

Blouin vs Dessert. — Le Demandeur réclamait du Défendeur la somme de \$360, balance du prix de vente d'une terre. Dans l'acte, le vendeur avait donné quittance, le Défendeur s'étant engagé verbalement de payer à l'achat un Demandeur certaines sommes (la balance du prix de vente) à divers créanciers.

hypothèque—réée sur la terre vendue—en faveur de la corporation de St. Jacques—dont il était le Secrétaire-Trésorier.

(Du Constitutionnel.)

La sous-section 7 de la clause 41 de l'Acte Fédéral dit que parmi les questions du ressort des législatures provinciales se trouve "l'Enseignement, sauf les droits et privilèges de la minorité," et que "le parlement fédéral aura le pouvoir en dernier ressort de légiférer sur cette question."

Par cette sage prévoyance, il est évident que les auteurs de la Constitution avaient pour but de calmer les inquiétudes et les scrupules des minorités en promettant aux faibles l'appui du parlement fédéral.

Chose étrange l'un des principaux auteurs de cette constitution, Sir John A. Macdonald, ministre de la justice par son titre officiel, se prononce au jourd'hui dans un sens tout à fait contraire aux droits des minorités.

Nos lecteurs connaissent la position faite aux catholiques du Nouveau Brunswick par la loi-King que vient d'adopter la législature de cette province. Cette loi est tyrannique et voleuse. Elle force les catholiques à payer pour des écoles où la religion défend d'envoyer leurs enfants.

Est-ce là la liberté : est-ce là la justice ?

Certains protestants croient avoir trouvé contre nous une raison formidable lorsqu'ils nous disent : "Mais dans nos écoles, nous n'enseignons aucune religion, par conséquent vos enfants peuvent y venir, mais vos enfants ne peuvent fréquenter les vôtres parce qu'on y enseigne le catholicisme."

Les catholiques du Nouveau-Brunswick ont déjà fait une première démarche pour obtenir le redressement de leurs griefs. Ils ont porté plainte au gouverneur-général et lui ont demandé d'opposer son veto constitutionnel à une législation aussi inique.

Le carnaval est mort !

culaire de l'Archevêque de Québec, à propos du carême, que nous avons publiée sur notre dernière feuille :

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

Montréal, le 16 Février 1872.

Monsieur le Curé,

Je m'empresse de vous adresser ci-dessous la Circulaire de Monseigneur l'Archevêque de Québec, en date du 9 Février courant, concernant le Jeûne et l'Abstinence.

Vous lirez et commenterez cette Lettre qui s'applique à ce Diocèse comme à l'Archevêché de Québec, afin que la discipline y soit uniforme en des points si importants.

Mais vous insisterez sur les raisons qu'il y a à donner aux fidèles, pour qu'ils observent strictement le jeûne et l'abstinence dont la rigueur se trouve aujourd'hui si considérablement mitigée par la nécessité des temps et des circonstances que l'on ne peut que déplorer.

Dans le ferme espoir que l'on respectera du moins ces lambeaux de l'ancienne discipline.

Je demeure bien sincèrement, Monsieur, Votre très-humble et tout dévoué serviteur,

† IG. EV. DE MONTRÉAL.

On nous écrit de Ste. Ju saine, en date du 16 :

Lundi dernier, nous avons donné notre grande soirée dramatique, et les efforts des amateurs ont été couronnés du plus beau succès. Nous comptons un bon nombre d'étrangers, mais nous regrettons de ne voir personne de Joliette.

Les pièces représentées étaient le Proscrit et le Désespoir de Jocrisse. Les rôles ont été très-bien remplis. Blaise, (L. G. Richard) a fait rire l'auditoire jusqu'aux larmes ; le Bailli (M. Desjardins, père) a été naturel au parfi ; le Proscrit (J. Ed. Beaupré) a gagné les sympathies de son auditoire, et pour en finir, Nicolas (Dr. Sheppard) a fait sentir ce qu'étaient l'antique vertu des cabarettiers. Le comte d'Aprémont (J. Beauchamp, Ecr.) a été admirable.

Les rôles dans le Désespoir de Jocrisse étaient tenus par les mêmes acteurs, qui ont soulevé des applaudissements trépidants.

La recette a été de \$55 que nous consacrons à l'achat d'un harmonium pour notre Eglise.

Le Carnaval est mort !

Jours au front radieux ! brillants soleils de fête ! Parlez ! qu'étes-vous devenus ? Vous qui naguère enot portiez si haut la tête ! Aux rives du passé, qu'on a dit : pauvre ! Pleurez ! pleurons amours ! notre joie est éteinte ! Hélas ! tout est passé ! ! ! Le carnaval est mort !... mort d'une folle étreinte ! Requiescat in pace ! ! !

Temps heureux ! temps d'hier ! aujourd'hui (dans la tombe) Dans la poussière de Poulli ! Encore un peu de temps, et la mémoire tombe ! Eh ! n'es-tu pas déjà bien loin enseveli ! ! ! Pleurez ! pleurons amours ! notre joie est éteinte ! Hélas ! tout est passé ! ! ! Le carnaval est mort !... mort d'une folle étreinte ! Requiescat in pace ! ! !

Nes bises, maintenant, nous paraissent plus fortes, Elles viennent hanter et siffler à nos portes ! ! ! Et nous ! nous soupçons, et soupçons bien tard ! Seuls avec le carême ! ! ! Ah ! le malin vieillard ! Pleurez ! pleurons amours ! notre joie est éteinte ! Hélas ! tout est passé ! ! ! Le carnaval est mort !... mort d'une folle étreinte ! Requiescat in pace ! ! !

Toi qui voles rapide ! arrête, je te prie ! ! ! Et vois comme je souffre au cœur ! ! ! Pitié ! ! ! Pitié pour ma douleur ! ! ! Ai-je dit bien souvent, en mon âme attendrie, Au terme, quand je voyais s'envoler au trépas Nos plaisirs, mais, mon Dieu ! ! !... dédaignant l'âme prière, Il s'en allait toujours d'une marche légère, Hélas ! ! !

Joliette, 20 février 1872.

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la compagnie du Richelieu a eu lieu dans ses nouveaux bureaux, numéro 228 rue St. Paul jeudi le 15 du courant, à deux heures de l'après-midi.

L'état général des affaires de la Compagnie ainsi que la feuille de balance furent soumis aux actionnaires, et après lecture du rapport des auditeurs et celui des directeurs déclarant un dividende de dix par cent payable aux actionnaires à demande et un stock bonus de cinquante par cent provenant du surplus des produits de plusieurs années approprié à la construction des steamers et des quais.

1o. Il fut proposé par M. Robert Anderson, secondé par M. S. Rivard, et résolu : que le rapport des directeurs qui vient d'être lu, soit reçu et adopté.

2o. Proposé par M. Henry Hogan, secondé par M. Bétournay, et résolu :

que les Messieurs suivants composent le bureau de direction pour l'année courante, savoir : MM. John Pratt, William McNaughton, David Torrance, Adolphe Roy, Theodore Hart, Henry Starnes, Thomas Caverhill, J. F. Siméonnes et Maurice Cuvillier.

3o. Proposé par M. F. X. Brazeau, secondé par M. N. B. Cumming, et résolu : que MM. John Pratt et J. A. Gravel soient nommés auditeurs pour examiner les comptes de la Compagnie pour l'année courante.

Immédiatement après l'assemblée générale, les nouveaux directeurs se sont assemblés et ont élu à l'unanimité M. John Pratt, président, et M. William McNaughton, vice-président. Puis ils ont procédé à la nomination des principaux officiers comme suit, savoir :

J. B. Lamère, agent-général, J. N. Beaudry, secrétaire-trésorier ; Wallace McNaughton et William Burn assistants ; A. Desforges, agent pour Québec ; Arthur Gagnon, comptable, et P. J. Masson, au département du fret ; L. B. Voligny, agent du fret à Montréal, et E. Painchaud, assistant ; L. V. Blanchard, intendat du département des provisions ; Théophile Sicaud, comptable à Sorel ; O. O. Desilets, agent aux Trois-Rivières, et J. H. Marchildon, agent à Batican. Les capitaines Robert Nelson, J. B. Labelle, Joseph Duval, L. H. Roy, François Lamoureux, P. E. Mailhot, Evariste Laforce, Régis Latraverse, et les Pursers Hertel Larocque, Ernest Brousseau, Emmanuel Crépeau, Jean Chapedelaine et L. N. Benoit.

MGR. SPALDING.

Le 7 courant, Sa Grâce Mgr. Martin John Spalding, archevêque de Baltimore et primat de l'Eglise des Etats-Unis, quitta cette terre pour aller vers un monde meilleur, après une vie passée dans la pratique de la vertu. L'illustre défunt, dont l'Eglise pleure aujourd'hui la perte, était né le 23 mai, 1810, près de Lebanon, dans le Kentucky, de Richard Spalding et de Henriette Hamilton. Il était le sixième des huit enfants issus de leur mariage.

A l'âge de 12 ans, le jeune Spalding fut envoyé au séminaire de Ste. Marie, dans le comté de Marion, alors dirigé par feu le révérend W. Byrue. En 1826, ayant résolu d'embrasser l'état ecclésiastique, il passa quatre années au séminaire de St. Joseph à Bardonia, à étudier la théologie et à enseigner dans cette maison. En 1830 il se rendit à Rome et étudia pendant quatre autres années au Collège de la Propagande.

A la fin de son cours, il soutint publiquement une thèse sur la théologie et le droit canon, qui renfermait deux cent cinquante-six propositions, et parla durant sept heures en langue latine. Après avoir subi cette épreuve, le jeune Spalding fut proclamé Docteur en Divinité unanimement.

En 1834, il fut ordonné prêtre par le cardinal Pédiani, et après avoir célébré sa première messe dans la chapelle souterraine de St. Pierre de Rome, il partit de la Ville Eternelle pour les Etats-Unis deux jours après. Il desservit d'abord l'église de St. Joseph à Bardonia, et, à la mort du Rev. M. Elder, président du collège de cette place, il fut nommé son successeur.

Après avoir été, encore pendant quelque temps, pasteur de St. Joseph, il fut appelé en 1843 à la cathédrale de Louisville, et cinq ans plus tard à l'épiscopat sous le nom d'évêque de Leongone et comme coadjuteur de Mgr. Flaget, le premier évêque de Louisville. Il fut sacré en 1848 et passa dix-huit années à Louisville où il acquit une grande réputation comme controversiste, écrivain, prédicateur, et auteur de plusieurs ouvrages estimés. Pour la récompense des nombreux services rendus à la cause de la religion, il fut, le 12 mai 1864, à la mort de l'évêque Kenrick, créé archevêque de Baltimore et devint ainsi primat d'honneur de l'Eglise catholique aux Etats-Unis. Comme ce siège est le plus ancien du pays, Pie IX lui conféra par décret spécial la prérogative de la charge en vertu de laquelle l'Archevêque de Baltimore a la préséance sur tous les autres prélats du pays. Le 31 juillet suivant, Sa Grâce Mgr. Spalding prit possession du siège archiépiscopal.

Sous sa remarquable administration, l'archidiocèse de Baltimore a vu surgir plus de vingt nouvelles églises, dont trois à Washington, et cinq à Baltimore — et plusieurs maisons d'éducation et de charité. Le second concile plénier de Baltimore a été convoqué par lui, conformément à des lettres patentes de Pie IX qui le nommaient délégué apostolique avec de pleins pouvoirs. Le premier acte de ce concile qu'il présida, fut d'envoyer au St. Père la dépêche suivante par le câble :

"Sept archevêques et 40 évêques en concile, saluent votre sainteté, et lui souhaitent longue vie avec la conservation de tous les droits anciens et sacres du Saint Siège."

Il fut appelé deux fois à Rome, depuis son avènement au siège archiépiscopal, pour les besoins de l'Eglise. La

dernière fois, ce fut à l'occasion du concile où fut proclamé le Dogme de l'Infaillibilité. Mgr. Spalding lui donna son entière approbation et il écrivit même à Rome, sa lettre pastorale sur le dogme aussitôt après sa définition, lettre qui fut commentée avec avantage en Europe et en Amérique.

Il est probable qu'il aurait été fait cardinal, si la mort n'était venue l'enlever à l'affection des fidèles. Les dernières nouvelles de Rome le faisaient pressentir. Il est mort d'une bronchite contractée à la suite d'un rhume violent au milieu du mois de décembre.

L'archevêque Spalding a beaucoup écrit. Ses principaux ouvrages sont : "La vie et l'époque de l'Evêque Flaget ;" "Revue de l'Histoire de la Réforme protestante dans tous les pays ;" "Esquisses des premières missions catholiques du Kentucky ;" "Mélanges, Recueil de Revues, Essais et Conférences sur plus de cinquante sujets," etc., etc.

DROIT DE GRACIER.

Mgr. Guibert, dans les premiers jours de son installation, avait entendu dire que les archevêques de Paris, d'après un ancien usage, demandoient et obtenaient la grâce de quatre prisonniers de leur diocèse, à l'occasion de la prise de possession de leur siège.

Cet usage eût été trop conforme à l'esprit de l'Eglise catholique et à son propre caractère pour que Mgr. Guibert pût le négliger. Il s'adressa à Mr. le président de la République et à M. le garde des sceaux, qui ordonnèrent des recherches dans les archives de la justice. On n'y trouva aucune trace d'un eoutume semblable.

Il fut répondu au vénérable prélat qu'on n'avait pas à rétablir un usage dont il ne subsistait aucun vestige, mais que, la pensée en étant bonne et touchante, on l'établirait à l'occasion du nouvel Archevêque de Paris.

Mgr. Guibert désigna un condamné de chacune des quatre prisons de Paris. Ces quatre prisonniers, condamnés à des peines graves, et jugés dignes d'intérêt ont été l'objet d'une mesure de miséricorde.

M. le président de la République et M. le garde des sceaux ont voulu que la décision restât secrète jusqu'au moment où Mgr. l'archevêque l'annoncerait lui-même aux prisonniers.

Le 16 janvier, le digne prélat s'est rendu à la Santé, à Sainte-Pélagie, à Saint-Lazare et à la Roquette. Il y a fait entendre des paroles de délivrance qui ont fait couler des larmes de reconnaissance : ceux à qui il portait la bonne nouvelle étaient heureux, mais ne l'étaient pas plus que lui.

Mgr. l'archevêque a demandé à visiter, à la Roquette, la cellule de Mgr. Darboy, et ensuite le lieu où les otages tombèrent sous les balles des assassins. "Je veux, a-t-il dit, aller prier à la place où a été fusillé mon prédécesseur pour m'accoutumer à des pensées de ce genre." Et le pieux archevêque a prié à genoux avec un ferveur profonde à la place qui fut arrosée du sang des victimes.

L'Eglise, depuis bientôt dix-neuf siècles, rencontre toujours des bourreaux sur son chemin, mais sa charité envers les hommes n'en est pas diminuée. Elle répond à la haine par l'amour. C'est pour mieux embrasser le monde qu'elle tient ses bras en croix comme la Divine Victime du Calvaire.

L'acte du nouvel archevêque de Paris accueilli et seconde avec bonne grâce par le gouvernement, n'est qu'une suite des vieilles traditions du génie chrétien : Les œuvres de miséricorde sont l'inspiration naturelle de l'Eglise fondée par le Dieu des miséricordes. Partout, dans l'histoire catholique, apparaissent les adoucissements des peines, la grâce des condamnés, le rachat des captifs. L'Eglise, qui a son pèlerinage ici bas, passe en faisant le bien. L'acte par lequel Mgr. Guibert a inauguré son épiscopat à Paris est à lui seul une prédication : puisse-t-il faire comprendre à toutes les âmes la divine beauté des enseignements chrétiens ! — Union.

On écrit de Montréal au Canadien, on date du 14 février :

"...Rien de plus amusant que la promenade quotidienne de M. Jos. Perrault, dans les divers établissements d'imprimerie de Montréal. Il va de porte en porte offrir l'impression de son journal le National, promettant en paiement le patronage moral et l'appui du parti mitoyen.

"Jusqu'à présent il n'a rencontré que des déceptions. M. Lovell lui demande \$12,000 par an, MM. White, du la Gazette, en demandent \$15,000 MM. Perrault demandent \$8,000, pourvu que l'on conserve le titre du Pays qui leur est cher et leur coûte cher surtout, et M. Plinguet demande une subvention de \$5,000.

"M. Jos. Perrault n'est cependant pas découragé et il aurait fini, nous dit-on, par convaincre un jeune imprimeur de Montréal, M. Eusebe Sénécal

des avantages incalculables de l'entrepris. Ce dernier a foi dans le patronage moral des intègres mais demande en outre le patronage un peu plus solide de MM. Holton et Lacombe. Ceux-ci s'en défendent.

Le parti libéral est donc dans un statu quo déplorable. Les seuls heureux sont MM. Doutra et Laflamme, de l'ancienne phalange libérale. On les a mis de côté et ils s'en déclarent euchantés. Il rient sous cape de l'ardeur et de l'habileté des nouveaux.

La population anglaise, ici, s'amuse beaucoup des efforts du nouveau parti; les hommes d'affaires blâment beaucoup l'hon. M. Holton d'avoir pris part à une organisation qui, en exceptant MM. Dorion et Jetté, ne compte peut-être pas, dans le district de Montréal, un seul homme sérieux.

X.

LE MANIFESTE DE HENRI V.

Pour répondre à des bruits et à des intrigues dont le but est d'altérer le programme qu'il a déjà développé devant la France, le comte de Chambord fait publier la déclaration suivante:

La persistance des efforts qui s'attachent à dénaturer mes paroles, mes sentiments et mes actes, m'oblige à une protestation que la loyauté commande et l'honneur m'impose.

On s'étonne de m'avoir vu m'éloigner de Chambord, alors qu'il m'eût été si doux d'y prolonger mon séjour, et l'on attribue ma résolution à une secrète pensée d'abdication.

Je n'ai pas à justifier la voie que je me suis tracée. Je plains ceux qui ne m'ont pas compris; mais toutes les espérances basées sur l'oubli de mes devoirs sont vaines.

Je ne laisserai pas porter atteinte, après l'avoir conservé intact pendant quarante années, au principe monarchique, patrimoine de la France, dernier espoir de sa grandeur et de ses libertés.

Le régime et l'anarchie nous menacent encore, parce que l'on cherche dans des questions de personnes le salut du pays, au lieu de le chercher dans les principes.

L'erreur de notre époque est de compter sur les expédients de la politique, pour échapper aux périls d'une crise sociale.

Et cependant, la France, au lendemain de nos désastres, en affirmant dans un admirable élan sa foi monarchique, a prouvé qu'elle ne voulait pas mourir.

Je ne devais pas, dit-on, demander à nos valeureux soldats de marcher sous un nouvel étendard.

Je n'arbore pas un nouveau drapeau, maintiens celui de la France, et j'ai la fierté de croire qu'il rendrait à nos armées leur antique prestige.

Si le drapeau blanc a éprouvé des revers, il y a des humiliations qu'il n'a pas connues.

J'ai dit que j'étais la réforme; on a feint de comprendre que j'étais la réaction.

Je n'ai pu assister aux épreuves de l'Église sans me soulever des tempêtes de ma patrie. Ce langage a soulevé les plus aveugles passions.

Par mon inébranlable fidélité à ma foi et à mon drapeau, c'est l'honneur même de la France et de son glorieux passé que je défends, c'est son avenir que je prépare.

Chaque heure perdue à la recherche de combinaisons stériles profite à tous ceux qui triomphent de nos abaissements.

En dehors du principe de l'hérédité monarchique sans lequel je ne suis rien, avec lequel je puis tout, où seront nos alliances? Qui donnera une forte organisation à notre armée? Qui rendra à notre diplomatie son autorité? à la France son crédit et son rang?

Qui assurera aux classes laborieuses le bienfait de la paix, à l'ouvrier la dignité de sa vie, les fruits de son travail la sécurité de sa vieillesse?

Je l'ai répété souvent, je suis prêt à tous les sacrifices compatibles avec l'honneur à toutes les concessions qui ne seraient pas des actes de faiblesse.

Dieu m'en est témoin, je n'ai qu'une passion au cœur, le bonheur de la France, je n'ai qu'une ambition, avoir ma part dans l'œuvre de reconstruction, qui ne peut être l'œuvre exclusive d'un parti, mais qui réclame le loyal concours de tous les dévouements.

Rien n'embrânera mes résolutions, rien ne lèvera ma patience, et personne, sous aucun prétexte, n'obtiendra de moi que je consente à devenir le roi légitime de la Révolution.

25 janvier 1872. HENRI.

L'homme de ce vrai peuple de France, qui est le peuple ancien et aussi le peuple futur; le peuple loyal qui voudra être libre par la vérité.

La démagogie a parmi nous des chefs de toutes les tailles, de toutes les couleurs et de tous les costumes; tous flatteurs de quelque catégorie de la populace, tous amants de la Révolution et comptant de quelque manière sur son caprice malsain. La grande démocratie n'a qu'un homme, le grand avenir n'a qu'un initiateur: Henri de Bourbon, le Roi.

Nous espérons que les parents entendront sa voix. Nous espérons que leur conscience et leur intelligence en comprendront l'accent sévère et devineront pourquoi il existe aujourd'hui de les nommer. Déjà il les a invités plusieurs fois. Il les invite encore, mais enfin, le temps passe et s'épuise. Déjà ils ont perdu beaucoup, et quelque chose de plus que du temps.

L'un d'eux, celui qui se fait voir davantage et qui n'est pas celui qui devrait se montrer le plus, a gagné une place à l'Académie française dans une mauvaise occasion. Il est devenu aussi un peu par grâce, membre de la Société des Bibliophiles. C'est très bien mais ce n'est pas l'équivalent de ce qu'il perd et de ce qu'il fait perdre aux siens. Les parents laissent derrière le chef de la maison de France des places vacantes qu'il leur devient urgent de remplir. Ce ne sont des places à prendre quand on voudrait. Lui qui veut bien y appeler aujourd'hui et qui peut avoir le devoir d'en exclure. Il n'est pas seulement le chef de la famille; il est le père.

Il faut méditer sérieusement et promptement cette fière et modeste parole de Henri de Bourbon: "En dehors du principe national de l'hérédité monarchique sans lequel je ne suis rien..." Si en dehors du principe de l'hérédité monarchique, celui-là confesse n'être rien, que sont, en dehors de ce principe, les membres de l'Académie française et de la Société des Bibliophiles? Où seront leurs alliances? Ils ont arraché leurs racines du vieux sol de la patrie et les ont plantées ailleurs.

On n'est pas Bourbon à volonté; Bourbon et en même temps autre chose. Le Palais-Egalité n'est pas le berceau de la patrie, et ne redevient pas assez maison royale parce qu'on y rentre avec une carte de l'Institut. La situation est plus grave et la France plus sérieuse que cela.

Orléans sans doute est un grand nom. Soldat du drapeau tricolore, Orléans, toi qui l'as porté...

Nous connaissons la chanson, mais nous savons aussi que le drapeau n'est pas un sacre, ou bien alors d'autres aussi l'ayant porté sont également sacrés et même plus sacrés. Orléans par lui-même peut valoir plus que Thiers ou Gambetta, c'est selon. Il vaut moins que Bonaparte, il est moins tricolore, moins royal, moins innocent. Il y a le sang du 12 janvier, et la fourberie du 31 juillet.

Pour que cette tache soit effacée, et que Bourbon reparaisse sans Orléans, il faut qu'un éclairant repentir justifie une abolition immense.

L'enfant prodigue fut pleinement absous par la clemence paternelle; mais enfin le pardon n'alla pas le chercher dans ses festins, ni dans son service.

LOUIS VUILLOT.

LE CHARBON ANGLAIS.

Les commissaires chargés il y a quatre ou cinq ans de s'enquérir du temps qui devra s'écouler avant l'entier épuisement du charbon anglais, dit le Times d'Ottawa, ont publié le premier volume de leur rapport. Ils estiment à 146,480,000,000 de tonnes la quantité de charbon qu'il reste encore probablement à extraire dans la Grande-Bretagne, et qui doit suffire, d'après certains calculs, à approvisionner le pays durant 226 ans. Ils ont constaté que l'exploitation du charbon peut se faire avec avantage jusqu'à une profondeur de 4,000 pieds. Laisant de côté les veines épaisses de moins d'un pouce, la quantité de charbon qui n'a pas encore été tirée des mines en voie d'exploitation, s'élève à 90,297,000,000 de tonnes, et l'on croit que les veines situées plus bas que 4,000 pieds, fourniront une quantité additionnelle de 7,320,000,000 de tonnes de charbon. Les lits qui s'étendent sous les dernières couches de rocher, en donneront, suivant toutes conjectures, 56,293,000,000 de tonnes. En outre, on donne cours à une théorie suivant laquelle le charbon existe à 1,200 pieds au-dessous des montagnes de craie du sud-est de l'Angleterre, et bien qu'elle ait été combattue par feu sir Roderick I. Murchison, cette théorie a été adoptée par le commissaire auquel on avait confié le soin d'examiner les lieux. Le rapport des commissaires signale avec sévérité le fait que 10 à 40 par cent du charbon brut extrait des mines, sont perdus sans retour faute de précaution.

Nous lisons dans le Négociant Canadien:

"La quantité de fromage exporté du Canada aux Etats-Unis en 1870, a été de 1,275,634 boîtes contre 88,717 boîtes l'année précédente.

"Il n'est pas hors de propos de se rappeler qu'il y a cinq ans nous importions largement du fromage des Etats-Unis. On doit attribuer ce changement au système de manufacture importé des Etats-Unis et qui a prouvé être fort avantageux au Canada. Nous faisons aujourd'hui une rude compétition aux producteurs américains sur le marché anglais.

"N'est-il pas temps que nos cultivateurs de la province de Québec et plus particulièrement du district de Québec, s'éveillent à l'évidence que le système de culture qu'ils ont poursuivi jusqu'à présent est vicieux? Est-ce que la production du fromage à dix centins la livre et du beurre à vingt centins n'est pas plus rémunérateur que l'avoine à un centin la livre et l'orge à cinquante centins le minot? Le fermier délégué de la province d'Ontario à la Chambre de commerce de la puissance qui s'est réunie à Ottawa dans le mois dernier, n'avait-il pas raison quand il disait que dans la province de Québec il y avait something radically wrong?"

Nouvelles et Faits Divers

—Il y a cette année cinq jeudis dans le mois de février, même chose ne se représentera pas avant l'année 1900.—Minerve.

—Le feu a failli consumer le presbytère à partie terminée du Rev. M. Beillevue, cure de Horton. On s'en aperçut lorsque les flammes se faisaient jour à travers la couverture, mais on ne put réussir à l'éteindre avant qu'il eut fait une brèche considérable. Le feu a dû prendre par la cheminée ou les tuyaux au poêle.—(Union des Cantons de l'Est.)

—Un Canadien de Chester, actuellement aux Etats-Unis, écrit à sa famille qu'il est arrivé à Chicago et qu'il a été bien désappointé de ne pouvoir pas trouver d'ouvrage dans cette ville. Il fut obligé de se rendre dans les chantiers du Michigan où il put trouver de l'emploi, mais des gages comparativement peu élevés. Il regrette beaucoup son départ, et parle de s'en revenir prochainement.

Avis aux Canadiens qui seraient tentés d'émigrer.—Union des Cantons de l'Est.

—M. l'inspecteur des prisons, Désautiers, a noyé un magnifique cheval en traversant le lac Saint Pierre, lundi le 5 du courant. On nous dit que l'accident a failli aussi lui coûter la vie.—(Idem.)

—Effets de l'éclipse à Paris.... d'après l'Eclipse:

On sait quelles énormes bourrasques nous venons de subir; mais ce qu'on ignore ce sont les singuliers effets qu'a produit cette tempête. Nous recevons, à ce sujet de plusieurs de nos abonnés, des renseignements que nous nous faisons un plaisir de publier.

"Mercredi, boulevard Haussman, un homme qui n'avait pourtant pas l'air d'un imbécile a été roulé par le tourbillon et jeté dans le bureau de souscriptions à l'emprunt de 400,000 dollars de la ville de Washington. "Le caissier, réveillé en sursaut, a été tellement saisi de voir quelqu'un à son guichet, qu'il a été frappé d'un coup de sang."

—"La cinquième roue d'un carrosse" encore un proverbe menteur, grâce à un ingénieur américain de Mount City, Ill., qui fait actuellement construire des voitures de promenade à cinq roues. Ce système tout en ne nuisant pas à la vitesse, permet à la voiture de tourner dans un espace excessivement restreint.

Mariage.

A St. Esprit, le 23 janvier dernier, par le Rév. Messire Caron, curé du lieu, M. Azarie Gaudet, de la paroisse de St. Jacques, & Delle Emma Laurion.

A Sherbrooke, par le Rév. M. Blanchard, M. Napoléon Latour, typographe, & Delle Marie Réaume.

NAISSANCE.

A Joliette, le 17 du courant, la Dame de J. U. Richard, Ecuyer, avocat, une fille.

A Joliette, le 20 du courant, Madame A. Fontaine, une fille.

DECES.

En cette ville, le 20 courant, à l'âge de sept mois et cinq jours, Marie Georges Guillaume Coffin, enfant de F. B. Coffin, Ecr.

Les funérailles ont lieu aujourd'hui, 22 courant, à quatre heures de l'après-midi. Les parents et les amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

A Joliette, le 14 du courant, à l'âge de 4 mois, Joseph David, enfant de M. Nicaise Lemire, commerçant.

A Joliette, le 19 du courant, chez son fils, M. Jules Charland, boucher, Dame Ephrosine Duprat, veuve de feu Joseph Charland, à l'âge de 87 ans.

A St. Lin, le 17 du courant, Dlle Cordélia Beaudin, dernière fille de feu David Beaudin. Elle avait à peine atteint sa dix-septième année lorsque la mort est venue la ravir à l'affection d'une mère inconsolable et d'amies qui la regretteront longtemps. Elle a vu la mort arriver sans faiblesse et sans terreur. Durant sa courte maladie, elle s'est efforcée de rendre son âme digne de la patrie céleste qu'elle entrevoyait. Les funérailles ont eu lieu à St. Lin, le 19, au milieu d'une foule de parents et d'amis. —(Com.)

AVIS

AVIS PUBLIC est par le présent donné que j'ai été ce jour nommé curateur à Pierre Lemire dit Marsolet, interdit.

NICAISE LEMIRE dit MARSOLET. Joliette, 19 février 1872.

ALBUM DE LA MINERVE JOURNAL DE MODES

Littérature, Education, Beaux-Arts, Economie domestique, Travaux à l'Aiguille, Variétés et Musiques, paraissant le 1er de chaque mois par livraison de 64 pages grand format, faisant à la fin de l'année DEUX GRANDS VOLUMES DE 384 PAGES CHAQUE.—Le seul Journal Français du genre dans l'Amérique du Nord.

Collaborateurs de "L'ALBUM"

LITTÉRATURE.—Démousses: Georgina Charlebois, Clara Chagnon. Messieurs: F. G. Marchand, M.P.P., E. Gérin, M.P.P., Hector Fabre, J. A. N. Povencher, E. Lef. de Bellefeuille, A. Gérin Lajoie, Joseph Marmotte, Napoléon Legendre, Oscar Dunn, M. Faucher de St. Maurice, Lucien Turcotte, A. N. Montpetit, E. Gélinas, Joseph Tassé, Alfred Garneau, Norbert Thibault, A. D. Decelles, Alphonse Bellemare, Jacques Anger, Charles DeGuisse, Benj. Globenski, William de Léry.

POESIE.—L. H. Fréchette, Pamphile Lemay, B. Sulte, E. Prud'homme, Chs. Ouimet, J. A. Poissant.

SCIENCES.—L'abbé Provencher, D. N. St. Cyr.

BEAUX-ARTS.—L'abbé Chabert, Jules Taché, Buteau Turcotte.

MUSIQUE.—Madame Petipas, P. Letondal, Gustave Smith, J. B. Labelle, E. Chagnon, A. Lavigne.

MODES.—Madame Dennie, Madame Reid.

L'ALBUM de "La Minerve"

A sa place marquée dans toutes les Familles.

Il ne contient que des feuilletons intéressants et choisis au point de vue du goût et de la morale.

Une PLANCHE COLORÉE GRAVÉE SUR ACIER est donnée tous les mois, ainsi que DIX à DOUZE GRAVURES, avec explications, et une Chronique sur les Modes confiée à une personne compétente.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

UN AN, SIX MOIS. Pour les abonnés de La Minerve quotidienne et semi-quot. \$2.00 \$1.00 Pour les abonnés de La Minerve hebdomadaire \$2.50 \$1.25 Pour les non-abonnés \$3.00 \$1.50 Pour les Etats-Unis \$3.00 en or ou l'équivalent en greenbacks.

VENTE PAR LE SHERIF.

DU DISTRICT DE JOLLETTE Mars 1872.

Benjamin vs J. Ls. B. Desrochers, Ecr., ex-qualité.—Tous les terrains, emplacements, moulin à scie et à farine, moulin à carder et à fouler et accessoires, ainsi qu'une maison et autres bâties, appartenant à la succession vacante de feu Zail Chapat; le tout situé au Point du Jour, dans la paroisse de l'Assomption.

Pour être vendu à la charge par l'acquéreur de payer à Léandre Charland et Paul Paquette, ou leurs représentants, certaines redevances annuelles, et aussi de souffrir certaines servitudes et de payer à dire d'experts les dommages causés par la crue des eaux, occasionnée par la chaussée, aux dits Charland et Paquette, et à Giles Hélier, Frs. R. Allard et Frs. Charland.—Vente à l'Assomption, le 4 Mars, à onze heures A. M.

Rassette vs Rassette.—Une terre, côté du bas de la Rivière l'Achigan, paroisse de l'Assomption, de 2 arpents et neuf perches de front sur 35 arpents de profondeur, tenant en front à la rivière l'Achigan, et en profondeur au chemin qui divise la Seigneurie de St. Sulpice d'avec le fief Bayeul, d'un côté aux héritiers de Ignace Rassette, avec maison, grange et autres bâties.—Vente à l'Assomption, le 19 Mars, à dix heures.

A Vendre ou à Louer.

Une magnifique Boutique de Forge, située sur la Rue St. Etienne, dans le Village de l'Assomption, avec un beau logement. Conditions très faciles. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux au propriétaire, EUGENE ARCHAMBAULT, l'Assomption, 5 septembre 1871.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE CONTRE LE FEU N'assure que les FERMES ET LES Résidences détachées.

Incorporée et entree en affaires le 1853. CAPITAL ET SURPLUS \$600,000.00 DEPOT DU GOUVERNEMENT 100,000.00

BUREAU:—235, Rue ST. JACQUES MONTREAL E. H. GOFF, Agent-Général. G. A. GAUVIN, Agent-Spécial.

DIRECTEURS CANADIENS. Col. ASA WESTOVER, Dunham, Qué. B. BENOIT, écr. M. J. St. Robert, Qué. Hon. LOUIS ARCHAMBAULT, Ministre de l'Agriculture. Hon. FRANK SMITH, Sénateur, Toronto. JOHN CRAWFORD, écr., Q. C. et St. F., et Président de la Royal Canadian Bank, Toronto. JOHN TURNER, écr., (Sessions, Turner et Co., Toronto) ALEX. MANNING, écr., Toronto.

ASSURE CONTRE LES DOMMAGES CAUSÉS PAR LE TONNERRE, soit que le feu s'en suive ou non. La Compagnie a donné naissance à ce caractère d'assurance. Aucune autre Compagnie en Canada ne donne cette garantie à ses assurés.

CHS. B. H. LEPROHON, Agent à Joliette.

REFERENCES.

Dr. LAURIER, Joliette. A. GAUBAN, Dr. M. S. BOULET, B. VESINA, J. O. DESILETS, B. H. LEPROHON, F. B. GODIN, G. BABY, J. MARTEL. A. ARCHAMBAULT, l'Assomption. L. U. FONTAINE, Magistrat de District.

C. C. C. OU CORDIAL CARMINATIF CELEBRE.

C. C. C. CORDIAL CARMINATIF CELEBRE CONTRE LES DOULEURS DE LA DENTITION DES ENFANTS.

C. C. C. CORDIAL CARMINATIF CELEBRE CONTRE LA DYSSENTERIE DES ENFANTS.

C. C. C. CORDIAL CARMINATIF CELEBRE CONTRE LA DIARRHÉE DES ENFANTS.

C. C. C. CORDIAL CARMINATIF CELEBRE CONTRE LA DOULEUR DES ENTRAILLES DES ENFANTS.

C. C. C. CORDIAL CARMINATIF CELEBRE CONTRE LES CONVULSIONS DES ENFANTS.

C. C. C. CORDIAL CARMINATIF CELEBRE CONTRE L'INSOMNIE DES ENFANTS.

C. C. C. CORDIAL CARMINATIF CELEBRE CONTRE TOUTES LES MALADIES DONT LES ENFANTS SONT SUJETS.

L'action Calmante de cette préparation n'est pas due à l'Opium, remède qui procure un soulagement temporaire, mais qui, lorsqu'on en fait un trop fréquent usage, est dérangeable à l'enfant dans la suite de sa vie.

L'effet du CÉLEBRE CORDIAL CARMINATIF n'est pas de faire dormir l'enfant, mais au contraire, de soulager les douleurs et par conséquent produire le sommeil naturel.

En vente chez tous les Pharmaciens et marchand de la campagne.

Prix 25 cents la Bouteille. DEVINS & BOLTON. PHARMACIENS, Près du Palais de Justice, Montreal.

Elle était plus somptueusement, meublé qu'on n'aurait pu l'imaginer. Les tables en vieux cuivre n'avaient pu passer par la porte du rocher; on les avait sciées et à l'aide de vis intérieures, on était parvenu à les rétablir de telle façon que les solutions de continuité n'apparaissent pas même aux yeux les plus exercés.

Les autres meubles avaient subi la même mutilation et le même raccommodage; ils ne s'en portaient pas plus mal, résultat qui faisait le plus grand honneur aux talents de maître Christophe.

Après d'une table chargée de vieux livres poudreux, de fioles, de cornues, de papier blanc, un homme travaillait dans l'attitude de la méditation la plus profonde.

C'était le chevalier Orsini. Malgré sa grande jeunesse, le fils de Marie ressemblait en ce moment à un vieillard. Son front, blanc poli comme une tablette de marbre, était sillonné de rides produites par le froncement perpétuel de ses sourcils; les os de ses mâchoires s'accrochaient prodigieusement sous les jupes. Ses longs cheveux noirs, inondés par la blancheur lueuse du lustre flottaient en désordre sur ses épaules avec cette pâle nuance qui naît du choc de la lumière contre les objets très-voirs.

Au bruit des pas de Christophe, il tourna vers lui sa tête pâle et mélancolique.

—Asseyez-vous mon ami, dit-il. Quel est le motif qui vous amène ici? Christophe ne voulait pas s'asseoir et il répondit:

—Un motif très-grave... Nous sommes sur le point de nous perdre. Nos mines ne sont pas encore évanées, mais elles vont l'être.

Orsini se tourna tout à fait vers Christophe.

—Expliquez-vous, fit-il en prenant l'attitude de l'attention la plus profonde.

—Le capitaine Dupuisson a reçu les confidences du comte. Et ce capitaine est un homme qui ne croit à rien.....

—Je le connais. Ensuite?

—Ensuite... c'est tout.

—Tout? Alors je ne vois pas de quel façon nous sommes perdus.

—Ne vous endormez pas, monsieur le chevalier!..... La situation est plus critique que vous ne le pensez. Il se prépare quelque chose de sombre, quelque chose d'inconnu, mais dont j'ai le vague pressentiment! Croyez-moi, monsieur le chevalier, ne vous endormez pas.

—Articulez des faits!.....

—Mais si j'avais un fait à articuler ce serait notre perte certaine!..... D'un seul fait, on les détruirait tous.

Orsini réfléchit un instant.

—Ce que vous dites est possible, Christophe; mais que m'importe maintenant? Mon existence est brisée! Je n'ai plus de haine que contre un seul homme.

—Hector, je comprends.

—Oui, Hector de Saint-Brice! C'est bien lui. Mais ne prononcez plus ce nom devant moi!.....

—La haine que vous avez contre cet homme doit réagir sur ceux qui le soutiennent..... ou ceux qui l'aiment.

Ces mots de Christophe valaient un coup de poignard. Orsini baissa la tête sur sa poitrine.

—Non! je ne la détestai jamais!

—A votre aise, mon cher chevalier! Mais je vous préviens que d'ici à quelques jours il vous faudra trapper un grand coup. Celui dont vous ne voulez plus entendre le nom se prépare pour un voyage..... je ne sais où. Mais ce voyage a nécessairement un but.

—Il faut le savoir.

—Je le saurai, bien que je ne doive rentrer que dans un mois à la villa.

—Où prétendez-vous habiter?

—Ici.

—Comment se fait-il que vous ayez quitté le service du comte de Pern en ce moment?

—J'y ai été forcé. C'est encore ce Dubuisson qui, je ne sais sous quel prétexte, a cru devoir me donner un congé d'un mois. J'ai déclaré, pour ne pas éveiller les soupçons, que je voyagerais pendant ce temps; et je voyage.

—Vous vous êtes engagés, ma mère et vous Christophe, dans la plus stupide entreprise qu'esprit d'idiot ait jamais imaginée! Je vous demande pardon de cette expression, mais elle rend parfaitement une pensée. Vous voulez vous venger! Que votre vengeance tombe comme la foudre, ou qu'elle soit si bien tramée que rien ne puisse en rompre les fils. Au lieu de cela, vous tissez une toile d'araignée que la moindre mouche peut briser; vous inventez je ne sais quelle ridicule histoire de vampirisme dont la moindre faute peut faire découvrir l'imposture. Eh bien! achevez votre œuvre en silence. Moi, j'élabore la mienne dans le silence et dans la nuit.



AVIS.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Québec, 16 octobre 1871.

Il est donné avis que, conformément à la 30e règle de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill privé doit être présentée, le ou avant le vingt-septième jour de novembre prochain.

G. M. MUIR, Greffier de l'Ass. Lég.

AVIS AUX PARENTS

MÈRES SAUVEZ VOS ENFANTS!

Il n'y a plus de VERMIFUGES!

On ne se sert plus

d'HUILES EMPOISONNEES

On n'emploie plus ces

POUDRES NAUSEABONDES!

Donc la vue seule cause tant de dégoût aux enfants qui sont troublés par les vers.

LES PASTILLES-A VERS VÉGÉTALES DE DEVINS

Approuvées par les Médecins Français et Anglais les plus éminents.

ELLES SONT FALSIFIÉES, MÉFIEZ-VOUS

Pour faire droit à la réputation méritée des Pastilles à vers de Devins, il est de la plus grande importance de prévenir l'acheteur d'être sur ses gardes et de ne pas s'en laisser imposer par des individus sans principes, qui voudraient substituer à ces Pastilles quelques-unes des préparations sans valeur qui inondent le pays.

Demandez les véritables Pastilles à vers, couleur de rose, et qui sont marquées "Devins."

A vendre chez tous les principaux marchands de la campagne.

PRÉPARÉES SEULEMENT PAR DEVINS & BOLTON SALLE D'APOTHIQUAIRES.

Montréal, P. Q. A. Joliette chez JOSEPH BERNARD, J. E. RENAUD et J. J. PROVOST, marchands.

QUE PEUT AVOIR CET ENFANT

Des centaines de parents se font cette demande, voyant leurs enfants prendre une mine misérable et devenir pâles et amaigris, changement dont le Médicin aussi bien que ceux-mêmes ignorent la cause. Nous pourrions répondre pourtant de dix cas entre onze, que ce sont les Vers, ces ennemis physiques qui font ces ravages, et cependant on n'y pense pas, et les pauvres petits patients passent ainsi de jour en jour jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de remède.

Prenez et donnez, vous pouvez sauver vos enfants, car les Pastilles végétales à vers de Devins sont un remède sûr et efficace; non-seulement en détruisant les Vers, mais même en neutralisant le mauvais virus dans lequel cette vermine se propage. Ne tardez pas! Faites-en l'essai! Essayez-les!

Remarque: chaque Pastille est estampillée avec le nom de DEVINS.

A vendre chez DEVINS & BOLTON, Pharmaciens de Montréal, et par tout marchand de campagne.

A Joliette, chez JOSEPH BERNARD, J. E. RENAUD, et J. J. PROVOST, marchands.

DIRECTOIRES

DE LA PUISSANCE DU CANADA, DE TERRE-NEUVE ET L'ISLE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Publié par JOHN LOVELL.

Cet ouvrage, commencé depuis plus d'une année, vient d'être terminé et distribué aux souscripteurs par toutes les villes et les campagnes.

Il comprend le nom des cités, des villes et villages, et des paroisses de tout le Canada, de Terre-Neuve et de l'Isle du Prince-Édouard, ainsi qu'une liste de tous les habitants, cités, villes et villages et des hommes d'affaires de chaque paroisse; la liste des banques, des bureaux de postes, les bureaux et les fonctionnaires publics, composition des législatures, des Cours de Justice, les douanes, les ports d'Entrée, les tarifs douaniers, les chemins et les bateaux à vapeur, le clergé, les brevets d'invention, les sociétés bienfaisantes et autres, les régistres, les journaux, la statistique des importations, d'exportations, des revenus des dépenses et de la population du Canada, etc., etc., une esquisse historique de toutes les possessions britanniques dans l'Amérique du Nord, sauf le Nord-Ouest et la Colombie.

C'est un ouvrage éminemment utile, et pour bien dire, nécessaires à tous les hommes d'affaires.

Table with 2 columns: Directory of the Dominion of Canada, etc. and Price. Includes entries for Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve, and Isle du Prince-Édouard.

R. R R

90

sur

100

DES MORTALITÉS qui arrivent actuellement, sont causées par des maladies que l'on peut prévenir et dont la plus grande partie seraient exterminées et chassées du système en quelques heures, si le Récupérateur Rapide ou les Pilules de Radway (suivant le cas) étaient administrées quand on s'aperçoit de quelque douleur, malaise ou légère maladie. La douleur, quelle qu'en soit la cause, est presque immédiatement guérie par le Récupérateur Rapide. Dans les cas de choléra, diarrhée, crampes, spasmes, colique bilieuse, et de fait toutes les douleurs, maux et irritations soit dans l'estomac, les entrailles, la vessie, les rognons ou les jointures, les muscles, les jambes, les bras, le rhumatisme, la névralgie la fièvre et l'agüe, le mal de tête, le mal de dents, etc., etc., céderont en quelques minutes à l'influence adoucissante du Récupérateur Rapide.

Pour les Rhumes soudains, les Toux, l'Influenza, la Diphthérie, l'Enrouement, le Mal de Gorge, le Frisson, la Fièvre et l'Agüe, les Douleurs Mercurielles, la Fièvre Scarlatine, prenez de quatre à six Pilules de Radway ainsi qu'une cuillerée à thé du Récupérateur Rapide dans un verre d'eau chaude, adoucie avec du sucre ou du miel; lavez la gorge, la tête et l'estomac avec le Récupérateur Rapide (si vous avez l'Agüe ou la Fièvre intermittente lavez aussi les reins) et le lendemain matin vous serez guéri.

Comment le Récupérateur rapide agit.

En quelques minutes, le patient sentira une égère démangeaison et la peau deviendra un peu rouge; si l'estomac est très-malade, le Récupérateur aidera la nature à rejeter la cause du mal, une chaleur se répandra dans tout le corps et ses propriétés diffusives stimulantes se répandront dans tous les tissus et veines du système, amenant les grandes et les organes à demi paralysés à un état de santé et de vie, lequel sera suivi de transpiration et la surface du corps prouvera une plus grande chaleur. Les maladies de l'estomac, les Rhumes, les Frissons, le mal de tête qui empêchent la respiration, la sensibilité de la gorge et toutes les douleurs soit internes, soit externes, diminuent rapidement et le patient tombe dans un sommeil tranquille, se réveille rafraîchi, plein de vigueur et guéri.

On s'apercevra qu'en se servant extérieurement du Récupérateur, soit sur les reins ou vers les boyaux ou sur l'estomac et les boyaux, que pendant plusieurs jours on ressentira une agréable chaleur, montrant la longueur du temps pendant lequel il continuera son influence sur les parties malades.

Prix du RECUPERATEUR RAPIDE RADWAY, 50 centins la bouteille. A vendre par les pharmaciens, les marchands de la campagne et les épiciers.

RADWAY & CIE. 87 Maiden Lane, New-York, 439, Rue St. Paul, Coin de la Rue St. François-Xavier, Montréal.

A PRETER

Plusieurs sommes d'ARGENT sur hypothèques.

S'adresser à A. MAGNAN, N. P. Joliette, 30 Mai 1870.

TRAVELLERS INSURANCE COY

DE HARTFORD, CONN.

Cette Assurance assure contre les Accidents causant la mort ou entraînant l'incapacité pour une personne de se servir de quelque un de ses membres.

Capital [] \$1,050,605.24

Cette Assurance accorde des Polices pour un mois, deux, trois mois jusqu'à un an ou plus, et ce, pour un montant de \$500 à 10,000. En cas d'accident simple, une indemnité de \$3 à \$50 la semaine est payée à la personne blessée, ainsi assurée.

Cette Assurance combine également dans une même Police

L'Assurance contre la Vie ET CONTRE LES ACCIDENTS.

Dans ce cas, cette Assurance offre des avantages immenses et rivalise avec les autres Compagnies établies sur le même système.

Cette Assurance ayant fait le dépôt exigé par la loi de

Cent mille Dollars

est prête à accorder des Polices, et prendre des risques dans toutes les sections diverses de la Puissance du Canada.

Agences dans toute les villes principales du Canada.

JAS. G. BATTERSON, Président. RODNEY DENNIS, Secrétaire.

AGENT POUR JOLIETTE. CHARLES B. H. LEPROHON

RELIURE.



A. DELISLE.

A l'honneur d'informer le public de la Ville de Joliette et des environs qu'il a ouvert une boutique de Reliure, à

JOLIETTE.

RUE DE LANAUDIERE.

Ce monsieur exécutera avec soin et promptitude tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier,

DANS TOUS LES GOÛTS.

LIBRAIRIE.

M. A. Delisle vient d'ouvrir, Rue de Lanaudière, une librairie où l'on peut se procurer, livres de prières de toutes espèces, chapelets, images, objets de fantaisie, et aussi toute espèce de panier, enveloppe, tapisserie, etc., etc.



JULIUS FERSCHKE, MANCHONNIER.

Informe le public qu'il a constamment en magasin un assortiment considérable d'OUVRAGES en PELLETIERES, tels que,

MANCHONS, VICTORINES, CAPOTTES, PAR-DESSUS.

Casques pour Messieurs, Dames.

Le tout fait avec les meilleures Pelleteries du Canada et de l'étranger.

M. Ferschke exécute avec promptitude toutes les commandes qu'on lui fait, et se, are les vieux articles en pelletterie.

M. Ferschke annonce de plus qu'il paiera le plus haut prix pour toute espèce de pelletterie qu'on lui apportera.

Joliette, 9 Octobre 1867.

AGENCE.

M. MATHEW MOODY de Terrebonne à la demande d'un grand nombre de cultivateurs des comtés Montcalm, Joliette et l'Assomption, vient d'établir une Agence de ces célèbres

"MOISSONNEUSES ET FAUCHEUSES"

CHEZ MEDERIC FOUCHER,

marchand de St. Jacques, et Président de la Société d'Agriculture du Comté de Montcalm.

Ce Monsieur aura constamment en mains, Moulins à Battre Doubles et Simples, Machines à Vanner, Machines à Broyer le Lin, et toutes les parties de ces instruments.

AUSSI— Des CHARRUES de CHARLES MARCHAND et autres instruments d'Agriculture.

23 Mai, 1870.

Atelles Typographiques DE "LA GAZETTE DE JOLIETTE"

ON EXECUTE A CE BUREAU.

TOUTES SORTES D'IMPRIMÉS, TELS QUE

LES VERTES, CARTES D'AFFAIRES, ET DE VISITES

LETTES FUNÉRAIRES, BLANCS DE COMPTES

BILLETTS DE BANQUE, CIRCULAIRES,

AFFICHES, PROGRAMMES, ETC., ETC.,

En différentes Couleurs et dans le derniers goûts.

DANS LES DEUX LANGUES

BLANCS, POUR

AVOCATS

ET POUR

NOTAIRES, TC., TC.

MM. les Greffiers ainsi que les Sertaires des Municipalités trouvent

aussi tous les formulés d'Actes dont ils ont besoin. Le tout imprimé sur

BON PAPIER, et à des

PRIX TRÈS REDUITS

BLANCS

VENIR EN VUE AU BUREAU DE "LA GAZETTE"

POUR LES

AVOCATS.

Blancs de Mémoire de Frais—Lettres d'avocats—Subjournas—Affidavits pour Saisie-Arrière Avant Jugement—Affidavits pour obtenir jugement—Déclarations pour Saisie après jugement—Idem avant jugement—Déclarations sur copie et sur billet—Conclusions de déclaration hypothécaire—Oppositions—Comparutions—Avis de Requête pour obtenir un Writ de Certiorari—Déclaration pour Saisie—Revendication et affidavit—Idem pour Saisie-Gagerie;

POUR LES

NOTAIRES.

Blancs de Billet, Obligations, Vente, Transport et Signification, Procurations.

POUR LES

GREFFIERS DES COMMISSAIRES.

Blancs de Sommations simples, Tiers-Saisie après jugement.

POUR LES

Huissiers. Blancs de Procès-Verbaux de Saisie, Avis de Vente.

POUR LES

Secrétaires—Trésoriers.

Rôle d'Evaluation de Perception, Liste Alphabétique d'Electeurs, &c.

—DE PLUS!—

Un grand nombre de Blancs d'Exécution et autres pour les Comtes de Circuit de Québec.

(A Continuer)